



Communiqué

Paris, le 23 mai 2019

Culture Presse satisfaite du vote au Sénat

Le projet de loi sur la modernisation de la distribution de la presse a été voté hier par **le Sénat en première lecture**.

Globalement, Culture Presse se satisfait de ce vote, estimant que le projet de loi tel que présenté et voté, **est équilibré et respectueux des demandes des marchands** de presse.

Daniel Panetto, président de Culture Presse : « Il était important pour nous que cette réforme aboutisse sans attendre, cela faisait longtemps que nous l'appelions de nos vœux. Je remercie le Ministre Franck Riester pour sa capacité à traiter ce dossier de manière précise et rapide. Il a été très à l'écoute des marchands. Le texte nous apparaît pour le moment équilibré. »

La discussion en séance publique a duré plusieurs heures, au cours desquelles les 57 amendements déposés ont été abordés. Quelques-uns avaient attiré l'attention de Culture Presse.

Parmi ceux adoptés :

Le n°5 permet de clarifier la façon dont les titres CPPAP non retenus dans l'assortiment et les titres non CPPAP seront proposés aux diffuseurs. Il s'agit là bien d'une proposition de mise en service pour ces titres, ce que soutient Culture Presse.

Le n°6 rectifié précise les obligations spécifiques à satisfaire pour la distribution des quotidiens. Si de nouveaux acteurs arrivent sur le marché de la distribution, ils joueront à armes égales avec les messageries existantes, ce que soutient Culture Presse.

Le n°16 vise à davantage encadrer le cahier des charges des sociétés de distribution, qui sera fixé par décret, sur proposition de l'ARCEP, en ne prenant pas seulement en compte les considérations logistiques et financières du service mais également celles de maintien du pluralisme et de maillage du territoire. Culture Presse s'était prononcée pour.

Pour le reste, Culture Presse estime que les principes permettant de garantir de bonnes conditions pour les marchands sont respectés. **Le pluralisme et l'unicité du réseau sont réaffirmés.** Une définition claire de la presse, selon 3 grandes catégories, permet de mieux cerner les contraintes qui pèsent sur les marchands. **L'assortiment** est réinstauré de manière plus précise, et laisse aux marchands une **plus grande marge de manœuvre sur la mise en vente – titres et quantités servies.**

Daniel Panetto : « Les marchands attendent qu'on leur fasse confiance. Cette nouvelle loi répond à cette attente. Le réseau est prêt à évoluer. »